



F.F.T.T. - CD93TT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL de la SEINE - SAINT - DENIS
1 - 3 Rue de la Poterie 93200 SAINT - DENIS

Tél. : 01 48 31 83 22 ET 09 71 39 96 33

@Mail : fft.ssd@wanadoo.fr

Site Internet : www.cd93tt.fr

Le CD93TT est agréé Jeunesse et Sports sous le numéro de SIRET : 343 109 898 000 43

COMPTE-RENDU DE **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

SAMEDI 18 FÉVRIER 2017

Au siège du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis

- Présents** : Le Président, Jeremy SERRE, et le Vice-Président, Stéphane PEREZ,
Le Secrétaire Général, Nicolas PETIT, et son Adjointe, Hélène BUNOUST,
Le Trésorier Général, Philippe GUILLEUX, et son Adjointe, Christiane DEMEILLAT.
- Comité Directeur** : Cathy MASSELOT-REDOLFI, Didier BRASA et Gilles REDOLFI.
- Salarié** : Ahmed ZEGLI.

Clubs présents : GAGNY USM, SAINT-DENIS US93TT, VILLEMOMBLE SPTT, PANTIN CMS, LIVRY6
GARGAN EP, PAVILLONNAIS SE, BOBIGNY AC, VILLEPINTE STTT, NOISY LE
GRAND CS, BOURGETIN CTT, DRANCY JA, GERVAISIENNE CSM, MONTREUIL ES.

9H00 : Accueil et pointage des délégués.

9H30 : Ouverture de l'Assemblée Générale.

- I. Allocution du Président
- II. Statuts : présentation des modifications apportées et vote pour approbation
- III. Règlement Intérieur : présentation des modifications apportées et vote pour approbation
- IV. Questions diverses

10H00 : Réunion des dirigeants.

- I. Point sur les projets du Comité en cours
- II. Présentation du Comité Départemental de Sport Adapté
- III. Partenariat du Comité avec Butterfly
- IV. Informations sur les aides à l'emploi et subventions
- V. Communication : création et animation d'une page Facebook
- VI. Temps d'échanges avec les clubs

12H00 : Clôture de l'Assemblée Générale

I. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

L'Assemblée est ouverte par le Président Jeremy SERRE à 9h30.
13 clubs sont présents sur 23, soit 61 voix sur 89 ; le quorum est atteint.

Le Président, Jeremy SERRE, remercie les dirigeants présents pour leur participation à cette Assemblée. Il insiste sur la nécessité de faire évoluer nos statuts et notre règlement intérieur qui sont restés inchangés depuis 2004. Le déroulé laborieux de notre dernière Assemblée Générale Elective en témoigne. De plus, il s'agit de rester en conformité avec les statuts de la Ligue et la Fédération qui ont été modifiés l'an dernier. La date retenue pour cette Assemblée n'est pas optimale, mais la seule possible en raison du calendrier chargé.

La refonte structurelle du Comité est plus longue que ce que le Président ne l'avait imaginé, mais après 7 mois de mandature, il existe déjà de réels motifs de satisfaction.

Le Comité a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en début de saison qui s'est bien passé. La préparation de cette échéance a été facilitée par la bonne gestion de la précédente équipe, le Président les remercie à ce sujet. Le Président souligne également les bienfaits de l'arrivée du volontaire en service civique Camille SAUZET, qui permet de soulager notre unique salarié Ahmed ZEGLI sur la gestion du Comité au quotidien, mais aussi de renforcer l'encadrement sur nos divers rassemblements.

Le Président salue les résultats notoires enregistrés par notre département depuis le début de la saison :

- La montée de l'équipe 2 Féminines de SAINT-DENIS US93TT en Nationale 1, avec l'effectif disposant de la plus jeune moyenne d'âge à cet échelon.
- La montée de l'équipe 1 Messieurs de PAVILLONNAIS SE en Nationale 2.
- Les excellents résultats individuels de Prithika PAVADE (SAINT-DENIS US93TT) aux Internationaux Jeunes de République Tchèque où elle a remporté 3 médailles (or par équipe, argent en simple, bronze en double). Elle est actuellement classée N°12 Mondiale en Cadettes alors qu'elle n'est que Minime 2.
- Championnat Régional Vétérans : la 1ère place de Jérôme DEMORTREUX (PAVILLONNAIS SE) en V1, la 2ème place de Thierry MACHET (VILLEMOMBLE SPTT) en V2 et la 2ème place de Francine DUGUEPERROUX (PAVILLONNAIS SE) en V4 Dames. D'autres joueurs du 93 ont également terminé à des places plus qu'honorables et se qualifient ainsi pour les Championnats de France qui se dérouleront à Auch (32) du 15 au 17 Avril.
- Les bons résultats de la délégation du 93 aux Minicomms avec 3 podiums, dont la participation a été rendue possible grâce à la bonne entente avec le 95.

Enfin, le Président remercie l'ensemble des membres du Comité Directeur et du Bureau pour leur implication.

II. STATUTS : PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES ET VOTE POUR APPROBATION

L'objectif est de remettre à jour les statuts car il n'y a eu aucune modification depuis 2004 et suite au déroulement de la dernière AG électorale de 2016 qui a laissé poindre un vice de forme évident.

Afin que le travail produit se fasse de la manière la plus cohérente possible, j'ai procédé à la lecture et l'étude des statuts existants du CD93TT, ainsi que ceux de la FFFT et de la Ligue IDF fraîchement mis à jour également, et ai effectué des recherches sur le site asso-public-asso.fr.

L'ensemble des modifications ont été notifiées sur le document envoyé aux membres de l'Assemblée Générale ("*Statuts SSD version 2017-01-17 pour approbation de l'AGE Février 2017*") :

- Les modifications/ajouts ont été surlignés en jaune,
- Les suppressions ont été grisées et barrées.

Nous avons passé en revue les modifications significatives après avoir énoncé quelques modifications de formes (notamment des modifications de libellés de "Comité Départemental de la Seine-Saint-Denis par CD93TT, l'adresse du CD93TT ou encore l'orthographe du nom de notre Trésorier) :

- Reprise des statuts FFFT et Ligue : art. 5.1, 5.2, 5.4, 7
- Art. 5.4 : pour représenter un club plus besoin d'être élu, il est demandé aux présidents d'être le représentant
- Art. 6 : Système de prise en compte des votes blancs et nuls

Des membres de l'AG ont abordés les articles :

- 13.2 : demandant que soit re-précisés que les voix blanches et nulles ne comptaient pas
- 16 : suppression du 2^{ème} paragraphe remplacé par le fait que le Comité Directeur devra informer les membres de l'AG de la modification (plus de nécessité de vote par AG ou AGE pour le remplacement du Président en cas de vacances pour être plus réactifs).

Vote de l'assemblée à mains levées : **adoption à la majorité**

Répartition des votes :

Abstentions	5
Contre	0
Pour	56

Le nouveau projet des statuts est donc adopté par l'assemblée.

III. REGLEMENT INTERIEUR : PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS APORTEES ET VOTE POUR APPROBATION

Dans la lignée des statuts, le Règlement Intérieur devait être obligatoirement mis à jour afin qu'il reflète les nouveaux statuts. Egalement aucune modification depuis 2004.

La procédure de travail appliquée fut la même : lecture et l'étude du règlement intérieur existants du CD93TT, ainsi que ceux de la FFFT et de la Ligue IDF fraîchement mis à jour également, et ai effectué des recherches sur le site asso-public-asso.fr tout en me basant également sur les modifications apportées aux statuts.

L'ensemble des modifications ont été notifiées sur le document envoyé aux membres de l'Assemblée Générale ("*Règlement Intérieur SSD version 2017-01-17 pour approbation de l'AGE Février 2017*") :

- Les modifications/ajouts ont été surlignés en jaune,
- Les suppressions ont été grisées et barrées.

Nous avons passé en revue les modifications significatives :

- Reclassement de certains articles pour plus de cohérences (par ex. : 3.6 (une partie = ancien art. 10), 4 (ancien art. 22), anciens art. 17 & fin de l'ancien art. 18 (redondance)
- Reprise des règlements intérieurs/statuts FFFT et Ligue : art. 10, 15, 16
- Art. 6 : réécriture pour plus de précision sur la procédure de convocation aux AG
- Art. 19 plus de PV mais un CR (+art. 29 & 35), introduction du Secrétaire Général en cas de remplacement du Président absent
- Art. 35 : allègement de procédure de transmission des décisions
- Art. 40 : réajustement de l'article en fonction de l'organisation salariale du CD93TT

Des membres de l'AG ont abordés les articles :

- 7 : suppression du dernier paragraphe car trop lourd
- 16.4 : correction du terme coaptation par cooptation et précision que cette cooptation devra être présentée aux membres de l'AG et soumis à son approbation.

Vote de l'assemblée à mains levées : **adoption à la majorité**

Répartition des votes :

Abstentions/Nul	5
Contre (NON)	0
Pour (OUI)	56

Le nouveau projet de règlement intérieur est donc adopté par l'assemblée.

Nicolas PETIT



Secrétaire Général du CD93TT

REUNION DES DIRIGEANTS

La réunion des dirigeants est ouverte par le Secrétaire Général Nicolas PETIT à 10h30.
12 clubs sont présents sur 23.

La réunion débute par une brève introduction sur l'objectif de cette réunion, qui est de créer un temps d'échange entre les clubs et le Comité, à raison de deux fois par an (interphase et AGO en Juin).

Il est rappelé la constitution de l'équipe et les axes forts du programme pour cette nouvelle mandature.

I. PROJETS DU COMITÉ EN COURS

1°) Service civique

Le Comité a été sélectionné par la FFTT suite à son appel à projets pour accueillir un volontaire en service civique pour une mission de 10 mois (24 heures par semaine). Camille SAUZET (BOURGETIN CTT) a été recruté à cet effet et apporte pleine satisfaction.

Le Comité souhaite renouveler l'expérience pour la prochaine saison et va effectuer sa propre demande d'agrément de service civique auprès de la DDSC 93 afin de ne pas être dépendant de la Fédération.

Le Comité a la possibilité de détacher un ou plusieurs volontaires aux clubs s'ils en expriment le souhait et s'ils sont en mesure de leur affecter des missions d'intérêt général.

L'Assemblée ayant exprimé leur intérêt vis à vis de cette opportunité, le Comité diffusera prochainement une note expliquant la procédure pour postuler.

2) Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est le principal partenaire financier du Département.

Le Président et le Secrétaire Général ont rencontré le référent en septembre dernier pour faire un point sur la convention d'objectifs s'achevant en 2017.

Le Conseil Départemental a apprécié le dynamisme de la nouvelle équipe.

Deux nouveaux axes pour la convention portant sur la nouvelle olympiade, en plus des 4 déjà présents, ont été identifiés : perfectionnement et diversité des pratiques. Cette évolution de la convention laisse espérer une possible hausse de la subvention annuelle (actuellement 25 000 € par an).

De plus, le Département a proposé au Comité de se positionner sur les aides à l'achat de matériel sportif (prise en charge de 70%) et informatique (60%). Le Comité a saisi cette opportunité pour renouveler son parc informatique, actuellement vétuste, et faire l'acquisition de matériel, notamment pour les nouvelles balles.

Une communication régulière a été établie avec le Département, auprès de qui chaque fait majeur de l'actualité du Comité lui est remonté systématiquement.

Le Comité se réjouit d'avoir pu instaurer une telle relation de confiance après si peu de temps.

3) Milieu Carcéral

Le Comité a été sollicité par le Comité Départemental Olympique et Sportif du 93 pour mettre en place un cycle d'initiation au sein de la Maison d'Arrêt de Villepinte.

L'activité sera encadrée par Mohamed BENRABAH, entraîneur au PANTIN CMS, assisté par Camille SAUZET, volontaire en service civique au Comité. Ahmed ZEGLI, CTD du Comité sera amené à assister à quelques séances pour superviser le projet dans ensemble.

Le CDOS assure le défraiement de l'intervenant. La FFTT a commandé le matériel manquant et offrira un soutien financier qui permettra la prise en charge des autres intervenants.

Une subvention complémentaire sera demandée dans le cadre de la campagne CNDS 2017.

Le premier cycle, qui se déroulera du 13 Mars au 26 Juin sur un rythme hebdomadaire (lundi de 14 à 16H), permettra à chacun de prendre ses marques. Des actions d'insertion pourront être envisagées lors des prochains cycles (formations d'arbitrage, autorisations de sortie pour assister à des matchs de Pro B de Saint-Denis). Cette action permet de promouvoir l'engagement du Comité dans ce type d'actions auprès des institutions et de dégager une certaine marge financière.

L'Assemblée demande si les bénéficiaires du projet feront l'objet de licences qui pourront être rattachées à des clubs. Le Président confirme que les participants seront licenciés. Il reste à déterminer s'ils seront rattachés au club de Villepinte ou à d'autres clubs qui en auraient exprimé la volonté.

4) Stage d'été

Le Comité va organiser un stage d'été en Roumanie du 27 Juillet au 13 Août.

Ce projet s'inscrit dans la politique de perfectionnement de nos jeunes.

Cette structure d'entraînement a été retenue car elle est reconnue à travers l'Europe, tout en proposant des conditions tarifaires avantageuses.

Le stage se déroulera en trois temps : préparation physique, tourisme et entraînements de tennis de table.

Il sera mené en collaboration avec le 94 pour assurer la rentabilité de l'opération.

Une formule de 1000 € tout compris est proposée, comprenant le vol, l'hébergement, la restauration et les frais d'encadrement.

Une aide de 150 € sera versée par le Comité pour faciliter la participation de nos jeunes sélectionnés.

Remarques :

- Le club de Drancy demande s'il est possible aux jeunes non sélectionnés de participer au stage.

Le Président informe qu'il sera envisageable pour des jeunes non sélectionnés de participer, mais que ces demandes seront traitées au cas par cas. Le Comité doit en effet s'assurer au préalable que le joueur en question sera suffisamment aguerri pour suivre le stage. Il n'existe pas de niveau de jeu minimal requis, la maturité sera privilégiée.

- Le club de Drancy demande jusqu'à quand il sera possible de s'inscrire au stage.

Le Président répond qu'il sera possible de s'inscrire au stage jusqu'au 10 Mars. Cette date butoir a été fixée à cette période afin d'anticiper au plus tôt la réservation des billets d'avion et bénéficier ainsi des meilleurs tarifs.

II. PRESENTATION DU COMITÉ DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTÉ

Les deux représentants du CDSA 93 ont effectué une présentation (jointe au compte-rendu) dans laquelle ils introduisent la discipline et son articulation sur l'île de France et le Département.

Le CDSA a fait l'objet récemment d'une restructuration qui a vu deux salariés arriver en septembre. Il existe une réelle volonté de relancer une dynamique en Seine-Saint-Denis en accompagnant les clubs dans la recherche de partenaires (IME pour les mineurs, ESAT pour les adultes).

La Ligue de Sport Adapté propose aux cadres techniques de passer une attestation de qualification de sport adapté qui se déroule en 3 modules. 4 participants du 93 ont pris part aux 2 premiers modules (Camille SAUZET de BOURGETIN CTT, Pierre COURRET de NOISY LE GRAND CS, Medhi FARSSI et Frédéric VANDENHOUTE de VILLEPINTE STTT). Le coût de cette formation est de 500 € par module et est pris en charge par Uniformation pour les entraîneurs salariés.

La première édition du Championnat Départemental a réuni à Noisy-le-Grand le samedi 04 Février dernier 15 participants. Le CDSA a assuré la mobilisation des structures partenaires et l'organisation de la compétition, le club a mis à disposition la salle et son matériel et fourni des arbitres bénévoles. Le Comité propose que les clubs se relaient chaque année pour accueillir cette manifestation afin

Toutes ces actions (formation des cadres, mise en place d'un créneau hebdomadaire, accueil d'un championnati) peuvent bien entendu faire l'objet de demande de subventions lors de la campagne CNDS.

Les présentations qui ont été diffusées sont disponibles en annexe.

III. PARTENARIAT DU COMITE AVEC BUTTERFLY

Du fait de la prise en charge partielle du Conseil Départemental sur l'achat de matériel sportif, le Comité a souhaité tisser un partenariat avec une marque de prestige disposant d'un impact fort auprès des jeunes.

Une convention tripartite définissant les termes d'une collaboration sur 2 ans a donc été signée, impliquant le revendeur Friendship et la marque Butterfly.

Ces achats porteront notamment sur la tenue des joueurs pour les Interdépartementaux, les besoins en matériel pour les stages et rassemblements élite et promo masse, les tenues des membres du Comité Directeur, et les récompenses pour le Tournoi National.

Si au bout de 2 ans la collaboration se passe bien, le Président souhaite la renouveler pour 4 ans, afin que la prochaine équipe élue n'ait pas à devoir être mobilisée sur un chantier aussi important.

Remarques :

- Le club de Bobigny salue l'initiative du Comité mais regrette le monopole pris ces dernières années par cette marque dans le tennis de table.
- Le club du Bourget demande s'il est possible de faire bénéficier les clubs des conditions préférentielles convenues avec la marque.

Le Président répond qu'une mutualisation avec les clubs est actuellement étudiée par le Comité Directeur, qui reviendra prochainement vers les clubs à ce sujet.

IV. INFORMATIONS SUR LES AIDES A L'EMPLOI ET SUBVENTIONS

Les dispositifs d'aides aux associations sportives sont en constante évolution. Le Comité a souhaité donc faire un rappel aux clubs des différentes opportunités existant à ce niveau.

1) Aides à l'emploi

3 dispositifs sont présentés : emploi avenir, contrat d'insertion et service civique.

Emploi avenir : Sont éligibles les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans qualification et demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois sur les 12 derniers mois. Une dérogation est possible jusqu'au BAC +3 pour les jeunes habitant en ZUS (zones urbaines sensibles). CDD de 1 à 3 ans ou CDI. Les demandes doivent être effectuées auprès de la mission locale à laquelle le jeune est rattaché.

Contrat d'insertion : Sont éligibles les jeunes de moins de 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans qualification et demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois sur les 12 derniers mois. Une dérogation est possible jusqu'au BAC +3 pour les jeunes habitant en ZUS (zones urbaines sensibles). CDD de 1 à 3 ans ou CDI. Les demandes doivent être effectuées auprès de la mission locale à laquelle le jeune est rattaché.

Service civique : Sont éligibles les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) quelque soit leur qualification. Une dérogation est possible jusqu'au BAC +3 pour les jeunes habitant en ZUS (zones urbaines sensibles). CDD de 1 à 3 ans ou CDI. Les demandes doivent être effectuées auprès de la mission locale à laquelle le jeune est rattaché.

Contact : Adrien PARIS - Référent Service Civique 93 à la DDCS - 01.74.73.36.54.

2) Subventions

Département de Seine-Saint-Denis :

a. Aide aux manifestations d'intérêt départemental

Cette aide peut aussi bien concerner l'organisation d'un tournoi ou d'une action à vocation sociale.

b. Aide aux déplacements hors Ile de France sur des compétitions nationales

Cette aide concerne les compétitions individuelles ou par équipes, adultes ou jeunes (+13 ans).

Un forfait de 70€ par jour est alloué par joueur et par encadrant.

Contact : Jocelyn LAROSE ó 01.43.93.82.68 ó jlarose@cg93.fr

Région Ile de France : Aide à l'organisation de manifestations sportives.

Contact : Laurent TOUTAIN ó 01.53.85.71.97 ó laurent.toutain@iledefrance.fr

CNDS : Piloté par la Direction Départementale Cohésion Sociale (DDCS 93)

Des publics prioritaires sont ciblés (femmes, handicap, personnes issues des quartiers prioritaires).

Un club peut déposer 4 dossiers. Le montant global de la demande doit être supérieur à 1500 €.

Le club doit déjà créer un compte association sur service-public.fr

Un projet associatif sera demandé pour accompagner la demande, qui se fait en ligne via le site [e-subvention](http://e-subvention.com).

Contact : Catherine CARON ó 01 74 73 36 71 ó Secrétariat Pôle Sport ó

catherine.caron@seine-saint-denis.gouv.fr

Remarque :

- Le club du Bourget fait remarquer que l'aide du Conseil Départemental aux déplacements sur les compétitions nationales ne s'applique pas pour les jeunes de moins de 13 ans. Une aide du Comité serait appréciée à ce niveau pour favoriser la progression de nos meilleurs jeunes.

V. COMMUNICATION : CREATION ET ANIMATION D'UNE PAGE FACEBOOK

Les réseaux sociaux sont devenus un vecteur de communication incontournable pour toucher particulièrement le public jeune des clubs.

Le Comité se sert beaucoup de ce média pour promouvoir ses actions auprès des licenciés de la Seine-Saint-Denis, mais aussi pour valoriser le soutien des partenaires (Département Seine-Saint-Denis et Butterfly).

Aujourd'hui, 6 clubs du Département sur 23 sont dotés de cet outil : Bobigny, Bondy, Drancy, Le Bourget, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Villepinte.

Les intérêts sont multiples pour le club :

- Informer les adhérents en temps réel sur l'actualité du club.
- Créer de la cohésion en interne et un attachement au club.
- Promouvoir le club auprès des partenaires.

VI. TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES CLUBS

Un tour de table est effectué avec tous les clubs présents pour connaître leurs besoins en termes d'accompagnement. Les formations suivantes ont été réclamées par les clubs par ordre de préférence :

1. Elaborer une plaquette de partenariat
2. Créer et animer une page Facebook
3. Elaborer le projet associatif de son club
4. Dossiers de subvention / emplois aidés
5. Comptabilité / Trésorerie

Le Comité reviendra vers les clubs pour leur proposer des formations en fonction des thématiques retenues.